

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA
GESTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 1 : Observation des Déchets Ménagers et Assimilés
(DMA)**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE
TERRITOIRE DE LA REGION GRAND-EST EN 2022**

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

1. Prévention et financement du SPGD :

Il existe plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants. Le premier étant les plans de prévention. **En 2022, 70% de la population était couverte par un PLPDMA.** Le développement des partenariats entre les déchèteries et les structures de réemploi permettent de détourner une partie des tonnages de déchèteries dans le but de leur offrir une seconde vie. **En 2022, 17% des déchèteries avaient mis en place de type de partenariat** (pour 31% des EPCI).

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de prévention afin de réduire la quantité d'ordures ménagères. En 2022, près de 73 % des EPCI ont indiqué dans l'enquête avoir promu le compostage, et il est estimé que 18 % de la population de la Région avait une solution de compostage de proximité (via composteurs individuels, de quartier ou en établissement) grâce aux tarifs préférentiels des composteurs des collectivités. **Environ 37 800 t auraient été détournées des OMR grâce aux composteurs.**

La tarification incitative qui constitue également un outil pour réduire la production de déchets a été adoptée par 58 collectivités en 2022 et couvre **34 % de la population.**

Le mode de financement du Service Public de la Gestion des Déchets dans le Grand Est a été majoritairement financé par la **TEOM : 40 % de la population en 2022.**

2. OMA :

Les OMA sont composées des OMR ainsi que des déchets des collectes séparées à savoir : le verre, les emballages et papiers et également les biodéchets. Les quantités collectées en 2022 sont détaillées dans le graphique ci-contre :

Les OMR constituent 67 % des OMA et cette proportion diminue d'année en année puisqu'elle était de 70 % en 2015. La quantité de DMA devrait continuer de diminuer avec l'évolution de la réglementation.

Les emballages et papiers collectés représentaient en 2022, 18% des OMA, soit 55 kg/hab./an contre 52 en 2015. Le ratio national en 2021 était de 53 kg/hab.

Concernant la collecte des biodéchets, en 2022, 32% de la population était couverte par ce type de collecte.

De manière générale, **depuis 2010, la production d'OMA a diminué de 62 kg/hab.** soit une baisse de 17 % sur ces 12 dernières années. Si l'on se base sur la tendance d'évolution entre 2015 et 2022, le ratio moyen d'OMA par habitant devrait s'élever à environ 301 kg/hab. en 2025. Les objectifs du SRADDET ne seraient pas atteints (objectif de 288 kg/hab. en 2025).



Figure 1 : Composition des OMA en 2022

Analyse des DMA en 2021

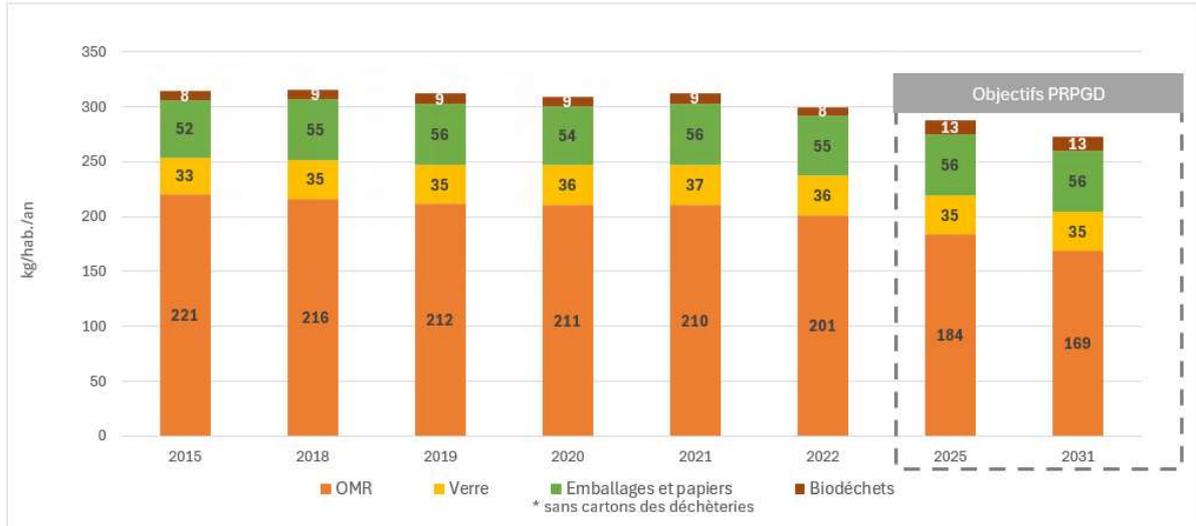


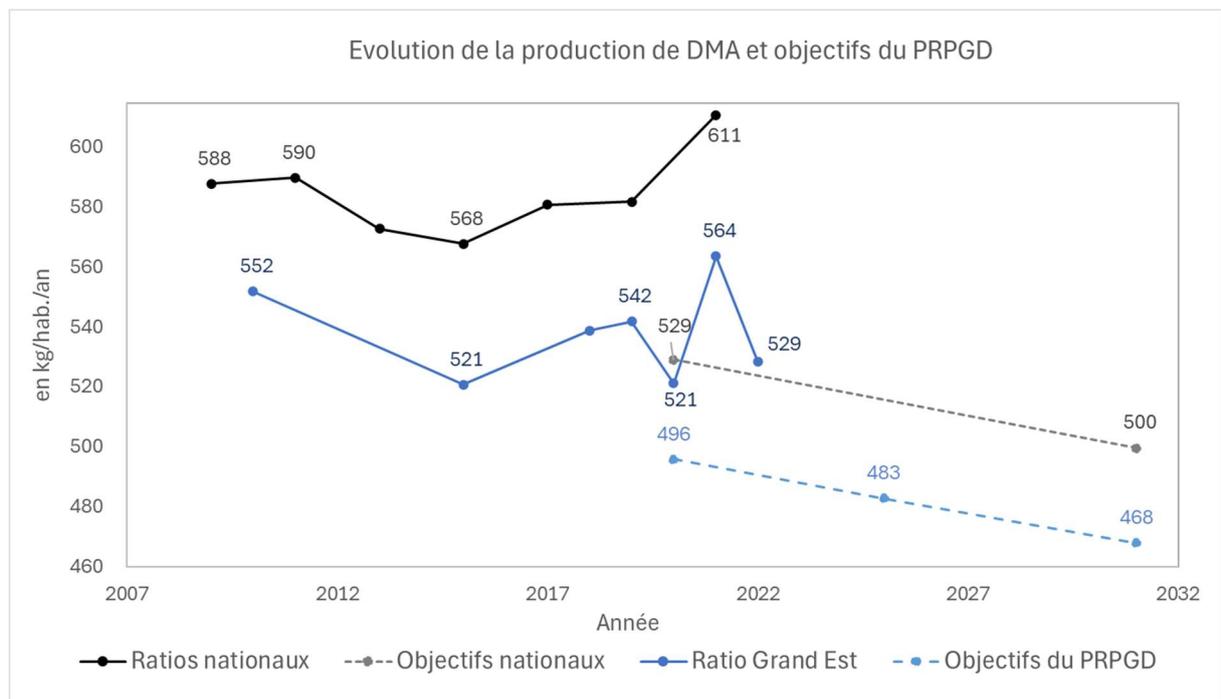
Figure 2 : Production des OMA et objectifs du SRADDET

3. DMA :

3.1 Quantités collectées

Les DMA sont constitués des OMA et des déchets occasionnels des ménagers collectés à la fois en déchèteries et par des collectes spécifiques. **En 2022, ce sont 1 158 618 t de déchets qui ont été apportés en déchèterie, soit un ratio de 208 kg/hab./an.** Si l'on prend en compte les déchets collectés hors déchèteries tels que les déchets issus de la collecte des encombrants en porte à porte, la collecte de déchets verts ou encore le textile, ce ratio atteint 227 kg/hab. et 1 261 885 t.

Une diminution des déchets collectés en déchèterie est notée entre 2021 et 2022, notamment suite à une forte augmentation entre 2020 et 2021 dû à l'effet rebond suite à la reprise de l'activité économique.



Analyse des DMA en 2021

Le ratio de DMA en 2022 atteint 529 kg/hab. A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 611 kg/hab. en 2021.

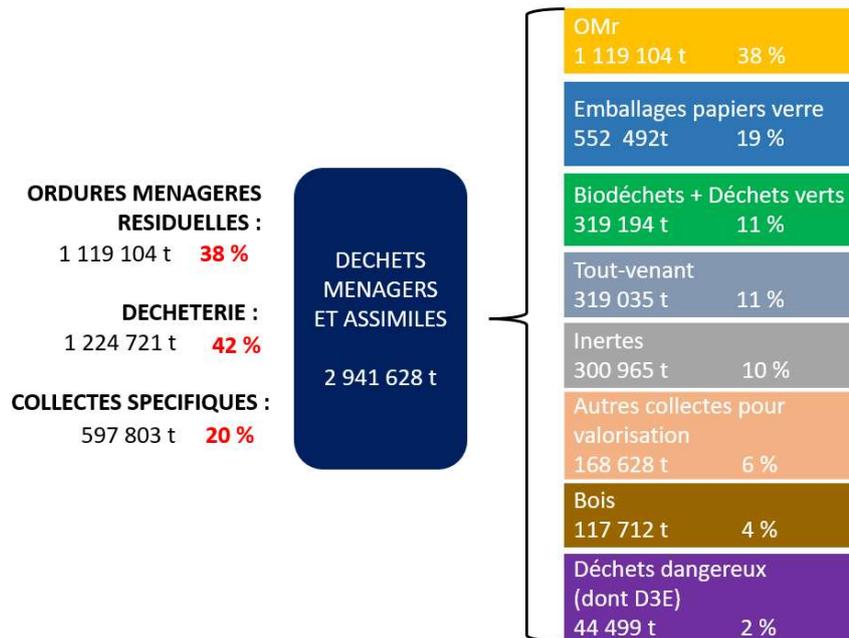


Figure 3 : Synthèse des DMA produits en 2022

Les DMA sont composés à 38 % des OMR et 42 % des déchets occasionnels collectés en déchèterie. La part d'OMR dans les DMA a diminué : passant de 43 % en 2015 à 38 % en 2021. La part de déchets collectés en déchèterie a augmenté de 5 % sur cette même période (de 37 % à 42 %).

3.2 Destination et valorisation des DMA

Concernant la destination géographique des DMA, 96,1 % du flux est traité in-situ. Parmi le flux restant, 1,5 % est traité à l'étranger notamment en Allemagne par incinération.

En 2022, 46,1 % des DMA ont subi une valorisation matière ou organique. L'objectif du SRADDET est d'atteindre 50 % en 2025.

4. Conclusion

Cette année 2022 a été marquée par une baisse des tonnages de déchets collectés, particulièrement en déchèterie, par rapport à l'année exceptionnelle de 2021, marquée par des volumes inhabituellement élevés (effet rebond suite à la crise sanitaire). Ce retour à une situation plus standard permet de mieux analyser les tendances en matière de gestion des déchets et de mesurer les progrès réalisés vers les objectifs fixés pour 2025.

Malgré les efforts pour améliorer le tri à la source (verre, emballages et papiers, biodéchets), la quantité totale de déchets produits reste encore supérieure aux objectifs fixés pour 2025. Cela souligne la nécessité d'intensifier les actions de prévention des déchets et d'optimiser leur valorisation pour atteindre les cibles futures.